Nations Unies S/2020/994



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 octobre 2020
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution 2499 (2019), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2020 et m'a prié de lui rendre compte de l'exécution de ce mandat tous les quatre mois. Le présent rapport fait le point des principaux faits survenus en République centrafricaine depuis mon précédent rapport du 16 juin 2020 (S/2020/54), ainsi que des recommandations sur la prorogation du mandat de la MINUSCA.

II. Situation politique

Évolution de la situation politique

2. Le contexte politique a été dominé par la préparation des élections générales, dont le premier tour est prévu le 27 décembre, et s'est caractérisé de plus en plus par la tension et la méfiance, et un glissement du calendrier électoral. Dans une allocution nationale prononcée le 13 août à l'occasion du soixantième anniversaire de l'indépendance du pays, le Président, Faustin-Archange Touadera, a appelé à l'unité nationale et réaffirmé son attachement à la tenue d'élections crédibles et inclusives, dans le respect des délais prévus. Il a salué les autorités et le personnel de santé qui sont intervenus, face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), alors que l'opposition n'a eu de cesse de dénoncer les défaillances du Gouvernement, face à la pandémie.

3. En juin, la Cour constitutionnelle a rejeté les modifications de la Constitution proposées par le Gouvernement en vue de prolonger les mandats du Président et des législateurs en place, en cas de « force majeure » qui retarderait la tenue des élections dans les délais, notant que tout glissement du calendrier électoral devrait découler d'un vaste consensus et de consultations nationaux. Depuis, des partis politiques et la société civile ont demandé au Gouvernement d'organiser une concertation nationale sur le calendrier électoral. En septembre, le Président Touadera a convoqué une série de réunions sur le processus électoral avec les partis de l'opposition, d'anciens chefs d'État et les forces vives, à savoir les partis politiques, la société civile et les chefs religieux et autres notables. La Coalition de l'opposition démocratique a néanmoins

20-12863 (F) 131020 141020



décliné l'invitation à assister à une réunion qui s'est tenue le 17 septembre, accusant le Président d'imposer des élections précipitées et mal préparées.

4. Au 1[er] octobre, 15 chefs politiques, dont 3 femmes, avaient annoncé leur intention de briguer la présidence. Parmi eux se trouvent le Président Touadera qui dirige le Mouvement des cœurs unis, l'ex-Président François Bozizé, qui dirige le parti Kwa Na Kwa, l'ex-chef d'État, Catherine Samba-Panza, en tant qu'indépendante, l'ex-Premier Ministre, Anicet Georges Dologuélé, qui dirige l'Union pour le renouveau centrafricain, Alexandre Ferdinand Nguendet, qui dirige le Rassemblement pour la République, Éloi Anguimaté, qui dirige la Convention nationale, Augustin Agou, qui dirige le Parti de la renaissance et du développement durable, et l'ex-Premier Ministre, Mahamat Kamoun, qui dirige le parti Be Africa Ti é Kwè. Certains candidats de l'opposition ont émis de fortes critiques à l'égard de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, promettant d'adopter une position forte à l'égard des groupes armés.

5. L'Assemblée nationale a adopté six lois à la deuxième session extraordinaire qui s'est tenue du 25 juin au 9 juillet, notamment la loi de finances rectificative tenant compte des dépenses liées à la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19), la loi relative au traité révisé instituant la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la loi organique portant organisation et fonctionnement de l'Autorité nationale des élections. Lors d'une troisième session extraordinaire, qui s'est tenue du 18 au 23 septembre, l'Assemblée a adopté le projet portant modification du code électoral, comportant des dispositions dérogatoires exceptionnelles, pour tenir compte des retards accusés dans les opérations électorales, tout en maintenant les délais constitutionnels. Malgré les recommandations issues du cadre consultatif et la mobilisation de l'ONU et d'autres partenaires, le Gouvernement n'a pas intégré dans son projet de loi des dispositions qui permettraient aux Centrafricains réfugiés dans d'autres pays de participer au scrutin, comme ils l'avaient fait durant le cycle électoral de 2015-2016. Bon nombre de députés de l'opposition ont boycotté le vote.

6. Mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, a contacté les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux, dans le cadre de la mission de bons offices et de médiation politique de la MINUSCA, afin d'encourager un dialogue politique constructif et inclusif. Pour compléter ces efforts, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, ont entrepris en juillet des contacts avec le Premier Ministre, Firmin Ngrébada, sur les processus politique et de paix. Le 24 septembre, MM. Chergui et Lacroix, et le Président de la CEEAC, Gilberto Da Piedade Veríssimo, ont demandé conjointement aux parties prenantes nationales de participer à un dialogue politique, afin de parvenir à un consensus et de créer les conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et inclusives, dans les délais constitutionnels prévus.

7. En marge de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, j'ai convoqué une réunion de haut niveau sur la République centrafricaine avec le Président Touadera, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et le Président de la CEEAC, durant laquelle les partenaires internationaux ont exprimé leur soutien à la progression du processus politique, notamment l'organisation des élections.

Préparatifs des élections

8. L'Autorité nationale des élections a lancé les opérations d'inscription des électeurs le 30 juin, visant à obtenir l'inscription de 2,5 millions d'électeurs contre

1,9 million d'électeurs qui s'étaient enregistrés pendant le cycle électoral antérieur. Au 1er octobre, l'inscription des électeurs s'était achevée à Bangui et dans toutes les préfectures, à l'exception de la Nana-Mambéré et de l'Ouham-Pendé, avec un total de 1 768 634 citoyens enregistrés, dont 822 415 femmes (46,5 %).

9. Les délais dans le processus d'enregistrement ont été attribués à l'insécurité et aux entraves posées par des groupes armés anti-balaka, Retour, réclamation et réhabilitation, Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et Unité pour la paix en Centrafrique (UPC), dans les préfectures de la Haute-Kotto, de la Ouaka et de l'Ouham-Pendé. L'Autorité nationale des élections a également rencontré plusieurs problèmes d'ordre technique, opérationnel et logistique, qui ont restreint ses capacités, comme la difficulté d'accéder à des lieux reculés, des problèmes techniques au niveau des tablettes d'inscription électorale et le manque de ponctualité des versements aux agents électoraux.

10. Le 7 août, le Président Touadera a promulgué une loi organique portant composition et organisation de l'Autorité nationale des élections, le mandat de ses membres venant à échéance le 24 décembre. Une commission de sélection comprenant des représentants de partis politiques, de l'administration publique et de la société civile a été établie, en vue de la nomination de 11 nouveaux membres, pour un mandat de sept ans. Quatre membres actuels de l'Autorité conserveront leurs fonctions jusqu'à l'achèvement du processus électoral, aux côtés des nouveaux membres, comme envisagé dans le nouveau statut de l'Autorité.

11. L'opposition politique et d'autres parties prenantes ont critiqué l'Autorité nationale des élections, dénonçant ce qu'ils ont qualifié d'absence de transparence et d'inefficacité, ainsi que le manque de communication avec la population au sujet du processus d'enregistrement. L'Autorité a pris des mesures pour améliorer ses opérations, mais les partis d'opposition et d'autres acteurs nationaux ont continué de faire part de leurs inquiétudes.

12. Le Président Touadera a signé un décret le 4 septembre pour relancer le cadre consultatif, réunissant des représentants de l'administration publique, des partis politiques et de la société civile, afin de débattre de questions liées au processus électoral. Ce forum complète le comité stratégique, présidé par le Premier Ministre, qui surveille les opérations électorales. Le cadre consultatif a tenu des réunions les 10 et 16 septembre, au cours desquelles les participants se sont entretenus des progrès et des difficultés rencontrées sur le plan du processus électoral et ont proposé des solutions.

13. La MINUSCA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont pris des initiatives pour encourager les femmes à participer au processus électoral en tant qu'électrices et en tant que candidates : 11 centres opérationnels, destinés aux femmes, ont été mis en place à Bangui et dans les préfectures, afin de renforcer le rôle des femmes dans la surveillance des élections.

14. Le 2 octobre, le Premier Ministre a signé le plan intégré de sécurisation des élections. Le Gouvernement compte verser 1,25 million de dollars dans le cadre du budget prévu de 4,1 millions. Le plan tient compte des rôles des acteurs de la sécurité nationale ainsi que des composantes militaires et de police de la MINUSCA.

15. Au 1er octobre, le panier de fonds géré par le PNUD, estimé à 41,8 millions de dollars et destiné à soutenir les élections présidentielle, législatives et locales en 2022, accusait un déficit global de 19,5 millions de dollars, dont 5,7 millions destinés aux prochaines élections présidentielle et législatives.

16. Des campagnes de désinformation dans les médias ont visé la MINUSCA, notamment son équipe de direction, dans le cadre de son mandat d'assistance électorale et de bons offices. La Mission a renforcé les mesures prises pour améliorer la communication stratégique, prévenir et surveiller les discours de haine et l'incitation à la violence et intervenir, le cas échéant.

Processus de paix

17. Le Président Touadera a promulgué quatre lois qui avaient été adoptées par l'Assemblée nationale, conformément aux engagements pris par le Gouvernement, dans le cadre de l'Accord politique. Une loi porte sur les partis politiques et le statut de l'opposition et une autre organise les modalités d'octroi d'une pension aux anciens présidents de la République. Le Président a également promulgué la première d'une série de deux lois sur la décentralisation, portant création du cadre juridique des élections locales, prévues pour la fin de l'année 2021. Des élections locales s'étaient tenues pour la dernière fois en 1988.

18. Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord politique ont été activés dans le respect des mesures de précaution liées à la COVID-19. Pour faciliter la communication et la coordination entre les mécanismes nationaux et locaux, la MINUSCA a appuyé la tenue de visioconférences entre le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation et les préfets. L'ordre du jour de ces réunions a été élargi pour couvrir la réponse à la COVID-19 et les opérations électorales.

19. En mai, les Forces de défense et de sécurité centrafricaines et les autorités administratives se sont déployées dans la préfecture de Bamingui-Bangoran pour la première fois depuis 2013. Les préfets de la Nana-Grébizi et de la Ouaka ont créé des comités de sécurité à Ippy et à Mbrès les 9 et 17 août, respectivement.

20. Le 16 juin, le Comité exécutif de suivi de l'Accord politique s'est réuni pour examiner les violences à Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran) ; il a été décidé d'accorder la priorité à la justice transitionnelle afin de régler le conflit entre les groupes ethniques Gula et Runga. Les mesures nationales ont été complétées par des initiatives de médiation locales.

21. Durant sa session du 24 juillet, le Comité exécutif de suivi a porté son attention sur les violences qui ont éclaté dans l'ouest du pays, auxquelles a participé le groupe Retour, réclamation et réhabilitation, qui avait gelé le 5 juin sa participation aux mécanismes de suivi de l'Accord politique. Les membres ont condamné les violations commises par le groupe, la conclusion d'alliances entre les groupes armés, l'utilisation de mines terrestres et l'entrave à l'assistance humanitaire.

22. Des progrès limités ont été enregistrés sur le plan de la création des unités spéciales mixtes de sécurité, prévues par l'Accord politique. Au 1er octobre, 216 membres en tout des unités s'étaient déployés de Bouar à Paoua, dont 346 environ étaient restés à Bouar. Ils n'avaient pas commencé leurs opérations, cependant. Quatre membres du groupe Retour, réclamation et réhabilitation avaient quitté les camps des unités spéciales mixtes de sécurité, avec leurs armes, à Paoua et à Bouar, les 14 juillet et 14 septembre, respectivement. Le 18 août, le comité stratégique des unités spéciales mixtes de sécurité a recensé Birao, Bria, Ndélé et Kaga-Bandoro, comme lieux, en prévision de déploiements futurs.

23. Le 30 juillet, le Premier Ministre s'est entretenu à Bangui avec le chef de l'UPC, Ali Darassa. Selon le procès-verbal official de la réunion, qu'il a signée, Ali Darassa s'est engagé à respecter le déploiement de l'autorité de l'État, à commencer les opérations de désarmement et de démobilisation et à autoriser la libre circulation des agents électoraux, en échange de quoi il a été autorisé à s'installer de nouveau à

Bambari et à bénéficier d'une ligne de communication directe avec le Premier Ministre. Dans un communiqué daté du 1er août, Ali Darassa a contesté ce compte rendu, disant qu'il avait signé le procès-verbal sous la contrainte.

24. Le 21 août, l'Union africaine s'est rendue à la tête d'une délégation comprenant des représentants du Gouvernement, de la CEEAC et de la MINUSCA à Kaga-Bandoro pour rencontrer Mahamat Al-Khatim, le chef du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), afin d'encourager le groupe armé à prendre de nouvelles mesures concrètes en vue d'appliquer l'Accord politique.

25. Le 2 septembre, quelques groupes armés signataires ont publié un communiqué conjoint, pour dénoncer les défaillances au niveau de l'application de l'Accord politique. Ils ont demandé au Président de la CEEAC, le Président du Gabon, Ali Bongo Ondimba, d'organiser un arbitrage par les chefs d'État de la région, conformément à l'article 34 de l'Accord politique.

26. Le 8 août, la plateforme interreligieuse a organisé une journée nationale de prière, de jeûne et de pardon. Ses dirigeants, le cardinal Dieudonné Nzapalainga et l'imam Oumar Kobine Layama, se sont rendus à Bossangoa (préfecture de l'Ouham) les 2 et 3 septembre pour encourager la réconciliation et la cohésion sociale entre chrétiens et musulmans.

Dialogue et réconciliation à l'échelle locale

27. Avec l'appui de la MINUSCA, les parties prenantes locales ont poursuivi leur action de dialogue intercommunautaire et de règlement pacifique des différends. Du 18 juin au 23 août, plusieurs dialogues se sont tenus dans le nord-est, portant sur la cessation des violences à Ndélé, le rétablissement de la paix et la liberté de mouvement et l'aide à la réconciliation entre les groupes ethniques. Les factions gula et runga du FPRC ont signé un pacte de non-agression à Ndélé, qui sera surveillé par un comité préfectoral chargé de la sécurité et la MINUSCA. La situation dans ce secteur est restée stable, depuis.

28. Malgré les progrès accomplis à Ndélé, le fossé entre les factions gula, runga et sara du FPRC dans les préfectures de la Haute-Kotto et de Bamingui-Bangoran a continué de se creuser, suscitant des tensions communales. Le désaccord entre des éléments de la faction gula du FPRC et de la faction gula armée, affiliée au Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC) et au Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine (PRNC), portant sur la direction de la préfecture de la Haute-Kotto, a compromis la cohésion sociale entre les communautés et augmenté les craintes d'attaques.

29. Le 29 juillet, le préfet de Bamingui-Bangoran a organisé une réunion entre les chefs gula et runga, qui ont accepté la participation d'éléments armés au processus de réconciliation. Le 14 août, à la suite des accrochages du 23 juillet, qui avaient entraîné des déplacements de civils et des destructions de biens à Ouadda, les comités techniques et de mise en œuvre locale ont entrepris une négociation entre les combattants gula et sara, qui a porté ses fruits. La situation reste cependant précaire.

III. Conditions de sécurité

30. Au 1er octobre, on enregistrait une baisse du nombre de violations de l'Accord politique, soit 644 contre 504 durant la période couverte par le rapport précédent. Les civils ont fait l'objet de 342 violations, qui ont pris la forme d'activités militaires illégales (125), de restrictions de mouvement (114) et d'obstacles mis au déploiement d'institutions étatiques, d'organisations humanitaires ou d'entités des Nations Unies (63). Le FPRC a commis la plupart des violations signalées (179), suivi du

groupe Retour, réclamation et réhabilitation (144), de l'UPC (91), du MPC (87), des éléments anti-balaka (73), du RPRC (34), des forces armées nationales (27), de Révolution et justice-faction Sayo (6), du Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine (1) et du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (1).

31. Dans l'Ouest, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a maintenu sa posture agressive à l'égard des autorités et de la MINUSCA, commettant une série d'attaques dans les préfectures de la Nana-Mambéré et de l'Ouham-Pendé. Le 15 juin, la MINUSCA a lancé une opération militaire afin de réduire la menace que représente ce groupe pour les civils, et elle a engagé celui-ci à respecter l'Accord politique.

32. Le 21 juin, trois soldats de l'armée nationale ont été tués lors d'un combat avec le groupe Retour, réclamation et réhabilitation. Le 7 juillet à Besson (préfecture de la Nana-Mambéré), un véhicule de la MINUSCA a été endommagé à Gedzé, dans la préfecture de la Nana-Mambéré, par une mine antichar qui pourrait avoir été posée par ce groupe. Il s'agit du premier cas signalé d'utilisation de mines terrestres en République centrafricaine. Un soldat de la paix a été tué et trois autres blessés dans une opération, le 13 juillet, contre le groupe Retour, réclamation et réhabilitation. Son chef, Bi Sidi Souleymane (alias Sidiki) a publié plusieurs communiqués pour démentir la participation du groupe à ces faits et pour appeler au dialogue avec le Gouvernement afin d'apaiser les tensions.

33. Le 17 juin, Sidiki a signé un mémorandum d'accord avec Ali Darassa de l'UPC en vue d'officialiser l'alliance des deux groupes et de coordonner la sécurité et la transhumance dans leurs zones d'opérations respectives.

34. À la fin de juillet, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation, sous la pression des forces armées nationales et de la MINUSCA, s'est retiré de ses bastions de Besson et de Niem (préfecture de la Nana-Mambéré) ainsi qu'à Koui (préfecture de l'Ouham-Pendé) en direction de la frontière avec le Cameroun, tout en poursuivant ailleurs ses activités illégales.

35. Le 9 juillet, le chef du MPC, Mahamat Al-Khatim, a annoncé la création de la « coalition Markounda », composée de la branche anti-balaka dirigée par Mokom, du FPRC et de Révolution et justice-faction Sayo. L' objectif déclaré est d'apporter la paix et la sécurité dans la préfecture de l'Ouham, tout en favorisant l'extension de l'autorité de l'État. Le 20 septembre, le chef de l'UPC, Ali Darassa, a signé un accord avec Mahamat Al-Khatim en vue de créer un dispositif permanent de consultation.

36. Les groupes armés ont été en concurrence pour le contrôle des sites miniers situés près de Markounda et de Kouki (préfecture de l'Ouham). L'UPC a renforcé sa présence à la fin de juillet, ce qui a suscité des tensions avec le MPC. Au début du mois d'août, plusieurs combattants du MPC ont quitté leur bastion de Kaga Bandoro en compagnie de leur dirigeant, afin de désigner de nouveaux chefs et d'établir leur contrôle sur les sites miniers situés dans l'ouest du pays.

37. Dans l'Est, l'UPC a intensifié ses mouvements, ce qui a fait planer une menace sur les civils, le long des axes de Mboki et de Bambouti et autour de Zémio. Le 10 août, des éléments de l'UPC ont bloqué l'accès à des centres de vote à Zémio, réclamant de l'argent aux réfugiés qui avaient traversé la frontière avec la République démocratique du Congo pour se faire enregistrer. Le 13 août, l'UPC a tué un commerçant, ce qui a déclenché la suspension de toute circulation de marchandises par les commerçants locaux et de l'approvisionnement en aliments de base provenant du Soudan du Sud. Le même jour, de supposés combattants de l'UPC ont enlevé les membres d'une équipe médicale qui vaccinait la population contre la rougeole à Mboki, dans la préfecture du Haut-Mbomou ; l'équipe a été relâchée, saine et sauve, le 17 août.

38. À Bria, des éléments anti-balaka ont pris pour cible le camp de déplacés PK3. Le 13 juillet, le FPRC a fait obstacle au recrutement de forces de sécurité intérieure et le 16 juillet, des éléments non identifiés ont incendié le point de contrôle auxiliaire du camp. Le 3 août, à Yalinga, des éléments du FPRC ont entravé l'activité d'agents électoraux, menaçant le bon déroulement du processus d'enregistrement des électeurs. Le 27 août, ils ont enlevé trois membres de l'Autorité nationale des élections mais les ont relâchés le lendemain.

39. Dans la préfecture de l'Ouaka, une série d'accrochages entre des éléments anti-balaka et des forces armées nationales a été signalée en août, près de Grimari. La MINUSCA et les forces armées nationales ont renforcé par la suite leurs patrouilles, afin de protéger les civils et de réduire les menaces que représentaient les éléments anti-balaka.

40. À Bangui, la criminalité a augmenté dans le quartier PK5. La MINUSCA a facilité le dialogue entre le Gouvernement et d'anciens membres de groupes d'autodéfense, qui avaient été démantelés en décembre 2019. Le 30 août, avec l'appui de la MINUSCA, un nouveau poste de police a ouvert ses portes dans le quartier.

IV. Concertation régionale

41. À sa neuvième session extraordinaire tenue les 3 et 4 juin à Libreville, le Conseil des ministres de la CEEAC a examiné le rapport sur la situation politique et les conditions de sécurité en République centrafricaine, établi par le dispositif d'alerte rapide centrafricain, à la suite de quoi il a décidé de soumettre une version révisée du rapport à l'actuel Président de la CEEAC pour examen.

42. En juin, à Brazzaville, le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, a rencontré l'ancien Président Bozizé et l'ancien Président de l'Assemblée nationale, Karim Meckassoua, dans le cadre des efforts déployés pour faire progresser le dialogue politique en République centrafricaine.

V. Situation humanitaire

43. La situation humanitaire a continué de se détériorer sous l'effet des tensions intercommunautaires, des affrontements entre groupes armés et des attaques perpétrées contre des civils et des humanitaires. Plus de la moitié de la population, soit 2,6 millions de personnes, a eu besoin d'une aide humanitaire. Quelque 2,4 millions de personnes souffrent d'une insécurité alimentaire grave, parmi lesquelles 750 000 sont dans une situation d'urgence.

44. Au 1er octobre, près de 659 000 Centrafricains étaient déplacés et 623 909 autres vivaient en tant que réfugiés dans les pays voisins.

45. Les activités humanitaires ont continué de pâtir d'un sévère déficit de financement. Au 1er octobre, le plan de réponse humanitaire 2020 n'était financé qu'à 50,8 %, le déficit s'élevant à 274,4 millions de dollars sur les 553 millions requis, dont 153 millions sont affectés à la lutte contre la COVID-19.

46. La COVID-19 a aggravé les vulnérabilités existantes et la crise humanitaire dans le pays. Les autorités nationales ont pris des mesures d'atténuation pour limiter la propagation de la maladie et décentraliser leur réponse, recevant à cette fin l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires. Au 1er octobre, le Gouvernement avait confirmé 4 850 cas de COVID-19, dont 1 915 guérisons et 62 décès. La MINUSCA a lancé 162 activités dans le pays pour former 3 844 agents locaux de la mobilisation sociale, dont 956 femmes, chargés d'accroître la

sensibilisation à la COVID-19. Elle a également collaboré avec le Réseau des femmes africaines dirigeantes en vue d'accroître la participation des femmes à la prévention de la maladie et à l'action menée pour la combattre.

47. Les violations perpétrées par le groupe Retour, réclamation et réhabilitation depuis le mois de mai, dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré et de l'Ouham-Pendé, ont entraîné le déplacement de quelque 15 000 personnes et entravé l'accès humanitaire. Le début de la saison des pluies a également limité l'accès routier à certaines zones. En coordination avec le Gouvernement, les acteurs humanitaires ont pris des mesures à Bangui et dans les zones situées le long du fleuve Oubangui, susceptibles d'être inondées en cette période de l'année.

48. À la suite de la signalisation de la dégradation des indicateurs humains en plusieurs points dans les préfectures de la Ouaka, de la Haute-Kotto et du Haut-Mbomou, le déploiement de moyens aériens humanitaires a facilité la fourniture d'une aide multisectorielle dans ces zones.

49. La République centrafricaine a continué d'être un des lieux les plus dangereux au monde, en ce qui concerne les travailleurs humanitaires. En 2020 ont été recensées 267 attaques contre des agents humanitaires, qui ont fait 2 morts et 20 blessés, soit une baisse par rapport aux 388 faits qui se sont déroulés l'année dernière, à la même période. La zone la plus dangereuse est Ndélé, suivie de Bangui, de Batangafo et de Kaga Bandoro. Des agents sanitaires ont été attaqués et enlevés, et des centres de soins ont été pillés par des groupes armés, sur l'axe de Mbrès, en juin, et de Mboki, en août.

VI. Protection des civils

50. En coordination avec les organisations humanitaires, la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de renforcer les capacités des autorités nationales de protéger les civils, en recensant les risques et les difficultés et en cherchant des solutions visant à éliminer les menaces pesant sur la population. Le déploiement d'équipes internationales de renfort dans des lieux où le personnel recruté sur le plan international n'est pas présent en permanence est demeuré impraticable en raison des restrictions liées à la COVID-19, les assistants chargés de la liaison avec la population locale maintenant toutefois leur activité dans ces zones. Les mécanismes de coordination de la protection et les formations préalables au déploiement ont été dispensés en ligne.

51. La MINUSCA a fait preuve d'une grande fermeté afin de dissuader les attaques contre les civils. Des mesures d'atténuation des dommages ont été intégrées au stade de la planification pour empêcher que les civils ne pâtissent des opérations menées contre les groupes armés. À la suite de l'utilisation de mines terrestres par le groupe Retour, réclamation et réhabilitation en juillet, les entités des Nations Unies ont amélioré le partage de l'information et élaboré des modules de formation pour sensibiliser au danger des mines.

52. La MINUSCA a donné plus d'ampleur aux plans d'urgence destinés aux bureaux locaux, l'objectif étant d'anticiper la sécurité physique et les risques d'ordre humanitaire, notamment dans l'éventualité d'un déplacement massif de population près de ses installations. Des menaces spécifiques ont été analysées, telles que les violences pouvant résulter du processus électoral ou de la transhumance.

VII. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

Extension de l'autorité de l'État

53. Au 1er octobre, 111 des 174 autorités territoriales étaient opérationnelles, dont 15 préfets sur 16,62 sous-préfets sur 71,15 secrétaires généraux de préfecture sur 16 et 31 secrétaires de sous-préfecture sur 71. Avec l'appui de la MINUSCA, les autorités locales ont donné plus de poids à leur rôle concernant les mesures de prévention de la COVID-19, les préparatifs électoraux et le règlement des conflits, dont ceux liés à la transhumance.

54. La Mission a aidé le Gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie de restauration de l'autorité de l'État, adoptée en septembre 2017, notamment en dispensant des formations préalables au déploiement et en renforçant les capacités de 45 secrétaires de sous-préfecture et de 15 préfets.

Réforme du secteur de la sécurité

55. Le système de justice militaire est officiellement entré en vigueur le 17 juillet, lorsque le personnel des juridictions militaires de Bangui, à savoir huit assesseurs et suppléants, quatre greffiers et un assistant, a prêté serment. La MINUSCA a continué de plaider en faveur d'une consolidation des mécanismes de contrôle du secteur de la sécurité, ce qui a débouché sur l'adoption de mesures disciplinaires à l'égard de six soldats pour faute grave. Elle a appliqué la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le cadre de l'ensemble de l'appui fourni à des forces autres que celles des Nations Unies.

Forces armées nationales et forces de sécurité intérieure

56. Au 1er octobre, l'effectif total des forces armées nationales s'établissait à 8 651 soldats (dont 660 femmes) ; 2 095 soldats étaient déployés sur 25 sites, soit 171 soldats de plus qu'au cours de la période couverte par mon précédent rapport. Le recrutement de 2 600 membres des forces de défense a repris en juillet. Les difficultés rencontrées sur les plans logistique et financier, ainsi que du commandement et du contrôle, ont continué d'entraver les déploiements. Durant la période considérée, la direction des forces nationales de défense a engagé une action disciplinaire dans six cas graves de comportement répréhensible, ce qui a débouché sur trois renvois des forces armées.

57. Au 1er octobre, 1 464 policiers (344 femmes) et 2 164 gendarmes (228 femmes) étaient déployés dans toutes les préfectures, à l'exception de celle de la Basse-Kotto, y compris 8 policiers et 20 gendarmes à Ndélé, en juin, 30 policiers à Bambari, en juillet, et 3 policiers et 4 gendarmes, déployés en septembre à Bangassou. En juillet, la mission consultative de l'Union européenne en République centrafricaine a commencé de donner des conseils stratégiques aux forces de sécurité intérieure, en complément à l'aide fournie par la MINUSCA. En août, un sous-officier subalterne de la gendarmerie a été rétrogradé pour faute grave.

58. Le 13 juillet, les autorités nationales ont entamé le recrutement de 1 000 membres des forces de sécurité intérieure, aidées en cela par la Mission. Les 28 août et 1er septembre, 1 350 policiers et gendarmes, dont 395 femmes, ont été promus. Ils ont été déployés le 15 septembre dans des unités chargées de la gestion de la sécurité et de l'ordre publics. Un comité national s'emploie à intégrer les ex-combattants dans le cadre du processus de recrutement en cours.

59. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a promu les bonnes pratiques de gestion des armes et des munitions en installant six structures de stockage spécialisées à l'intention des forces de défense. Trente-sept membres des forces de défense et de

sécurité intérieure ont été formés à la gestion des armes et des munitions et à la neutralisation autonome des explosifs et des munitions. Le Service de la lutte antimines a organisé des séances de sensibilisation aux mines, aux engins explosifs improvisés et aux restes explosifs de guerre à l'intention des membres du personnel des Nations Unies et des intervenants humanitaires, pour permettre une meilleure coordination de l'action menée face à la nouvelle menace liée aux engins explosifs.

Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

60. Du 22 juin au 25 septembre, avec l'aide de la MINUSCA, le Gouvernement a conduit des opérations de désarmement et de démobilisation à Bria, Kaga-Bandoro et Ndélé à l'intention de 773 combattants de la Séléka rénovée pour la paix et la justice, du MPC, du RPRC et du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice, dont 40 femmes, au cours desquelles 579 armes de guerre, 16 134 cartouches et 174 explosifs ont été collectés. Préalablement au lancement de ces opérations, les autorités nationales avaient mené une série de missions préparatoires sur le terrain à Birao, Bria et Kaga Bandoro, afin de s'assurer de l'accord et de la coopération des groupes armés et de dresser la liste des combattants remplissant les conditions requises.

61. En collaboration avec l'OMS, la MINUSCA a étendu ses initiatives de lutte contre la violence au sein de la collectivité en vue d'aider les autorités sanitaires à lutter contre la COVID-19, à Bambari, Bangassou, Bangui, Bossangoa, Bouar, Bria et Kaga Bandoro.

Justice et état de droit

62. Le 9 juillet, le Président Touadera a nommé 21 juges, dont 4 femmes, accroissant pour la première fois en quatre ans le personnel judiciaire. Cinq magistrats centrafricains ont été investis dans leurs fonctions à la Cour pénale spéciale le 23 juillet, ce qui a mis un terme à la procédure de nomination de nouveaux juges nationaux. La Cour a augmenté le nombre d'enquêtes sur les violations graves des droits de l'homme, qui est passé de 8 à 10. La MINUSCA a fourni une aide technique aux institutions judiciaires nationales chargées d'enquêter sur des crimes graves perpétrés en violation de l'Accord politique, dont des affaires liées aux violences commises dans la préfecture de la Nana-Mambéré en juillet. Habilitée à prendre des mesures temporaires d'urgence, la Mission a arrêté et remis aux autorités nationales neuf personnes suspectées d'avoir commis des crimes relevant de sept affaires, entre le 1er juin et le 1er octobre.

63. Le 23 juin, 149 membres du personnel pénitentiaire nouvellement recrutés, dont 17 femmes, ont été déployés dans six prisons du pays, la MINUSCA ayant été chargée de les encadrer et de les former. Le 2 octobre, 151 candidats à des postes d'agent pénitentiaire, qui avaient été soumis à un examen médical le 18 septembre, ont commencé de suivre la formation destinée aux recrues, avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD. La Mission a également contribué à des projets d'infrastructures pénitentiaires à Bangui, Sibut et Mbaïki.

64. La MINUSCA et le PNUD ont aidé le Ministère de la justice à appliquer les mesures d'atténuation des risques résultant de la COVID-19 en milieu pénitentiaire. Au 1er octobre, on ne recensait aucun cas de malade déclaré de la COVID-19 dans les prisons centrafricaines. À ce jour, six cas confirmés ont été déclarés et un décès est survenu à la prison Ngaragba.

VIII. Droits de l’homme et lutte contre l’impunité

65. Du 1er juin au 1er octobre, la MINUSCA a enregistré 156 cas de violations des droits de l’homme. Il s’agissait en majorité d’attaques perpétrées par des groupes armés contre des civils, qui ont fait au moins 271 victimes (138 hommes, 42 femmes, 23 garçons, 16 filles, 1 mineur non identifié, 37 adultes non identifiés, et 14 groupes de victimes collectives) et ont causé la mort de 19 personnes en lien avec les conflits. Ce nombre est en baisse par rapport à la même période en 2019, lorsque 304 violations signalées avaient touché 494 personnes, bien que les restrictions mises en place face à la COVID-19 aient compromis la capacité d’enquête de la MINUSCA. Les groupes armés signataires, qui ont continué de perpétrer la plupart de ces violations, ont été mis en cause concernant 134 faits qui ont fait 229 victimes. Des agents de l’État, principalement des membres des forces armées nationales, ont été impliqués dans 14 violations qui ont fait 18 victimes.

Justice transitionnelle

66. Le 30 juillet, le Président Touadera, le Premier Ministre Ngrébada et le Ministre de l’action humanitaire et de la réconciliation nationale ont cosigné deux décrets portant création de la Commission Vérité, justice, réparation et réconciliation. Ces décrets régissent la nomination des 11 membres de la commission de sélection et fixent les modalités de fonctionnement de cette dernière et de son secrétariat technique. La MINUSCA, le PNUD et le Fonds pour la consolidation de la paix fournissent une assistance financière et technique à la commission de sélection. Le 6 septembre, celle-ci a lancé un appel à candidats afin de recruter ses membres.

Violences sexuelles liées aux conflits

67. Du 1er juin au 1er octobre, la MINUSCA a recensé 60 cas de violences sexuelles liées aux conflits, qui ont fait 84 victimes (45 femmes et 39 filles), dont 55 viols ou tentatives de viol entraînant le décès d’une victime, 4 mariages forcés et 1 cas d’esclavage sexuel. Même si ce nombre est en baisse par rapport à la période couverte par le rapport précédent, il faut garder à l’esprit que le suivi a été moindre en raison des restrictions liées à la COVID-19. Les services offerts aux victimes de violences sexuelles ont été réduits temporairement en certains endroits et quelques organisations ont rappelé leur personnel en raison de la pandémie. Plusieurs victimes ont déclaré avoir rencontré des difficultés pour obtenir des soins dans les hôpitaux pour des raisons liées à la COVID-19.

68. Les violences sexuelles liées au conflit ont été particulièrement nombreuses dans les préfectures de la Nana-Grébizi et de l’Ouham-Pendé, où la majorité des actes enregistrés auraient été perpétrés par le groupe Retour, réclamation et réhabilitation ou le MPC. En juillet, huit femmes enlevées à Kounkaya (préfecture de l’Ouham-Pendé) ont été violées de façon répétée durant la semaine où elles ont été retenues en otage.

69. La MINUSCA a collaboré avec le réseau national de protection des victimes et des témoins de violences sexuelles, afin de suivre la situation à Kaga Bandoro et d’évaluer le risque de représailles qu’encouraient les victimes compte tenu de la libération en mai d’individus accusés de viol ou condamnés pour de tels faits, une mesure prise pour prévenir la propagation de la COVID-19 dans les prisons. La Mission a dispensé une formation portant sur les droits humains et les violences sexuelles liées aux conflits à 98 éléments des forces de défense, à Obo et Paoua.

Les enfants et les conflits armés

70. Le 15 juin, le Président Touadera a promulgué le code de protection de l'enfance, qui érige en crime le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces et les groupes armés et considère les enfants enrôlés comme des victimes. L'entrée en vigueur des dispositions dudit code permettra de mieux protéger les enfants, en conformité avec les normes internationales.

71. Le nombre des enfants séparés des groupes armés a baissé par rapport à la période couverte par le rapport précédent. Du fait des restrictions liées à la COVID-19, il a été toutefois difficile de procéder à des vérifications et le nombre des partenaires associés à la réintégration de ces enfants a également baissé. Treize enfants (2 filles et 11 garçons) ont été séparés du MPC, et 22 autres (3 filles et 19 garçons), dont on a vérifié qu'ils étaient associés au FPRC, attendent leur admission dans un programme de réintégration. Neuf enfants se sont échappés des rangs de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

72. Avec l'appui des autorités locales et des comités pour la paix de la préfecture du Haut-Mbomou, la MINUSCA a entrepris de dialoguer avec une faction LRA à propos de la libération des enfants enlevés et de la prévention des violations graves des droits de l'enfant.

73. La pandémie a accru les risques de recrutement et d'utilisation d'enfants, ainsi que les faits de violence sexuelle, notamment en raison de la fermeture des écoles. La MINUSCA a sensibilisé 11 032 personnes sur le plan local, dont 6 688 enfants et 2 215 femmes, à ces risques et aux mesures de protection contre la COVID-19.

IX. Situation socioéconomique

74. La COVID-19 a continué d'avoir des effets néfastes sur la situation socioéconomique en dépit de la levée progressive des mesures préventives. En juillet, le rapport *Perspectives économiques en Afrique centrale 2020*, publié par le Groupe de la Banque africaine de développement, a prévu une croissance économique réduite de 3,7 points de pourcentage sur l'année et un équilibre budgétaire compromis en raison d'une baisse de 3,7 % du produit intérieur brut. L'investissement public, nécessaire au maintien de la croissance, pourrait pâtir de cette situation. La fermeture partielle des frontières avec le Cameroun et la République démocratique du Congo a contribué à une augmentation de 46 % des prix des produits importés, notamment des denrées alimentaires de base. L'impact sur l'économie pourrait se prolonger du fait de l'importation de la plupart des produits de première nécessité et parce qu'une part importante de la population tire ses moyens de subsistance des secteurs non structurés de l'économie.

75. Quelque 2,44 milliards de dollars ont été dépensés conformément au plan national de réconciliation et de relèvement, soit un taux d'exécution de 62 %, pour financer, entre autres, des projets visant à améliorer des structures sanitaires, routières et énergétiques en plusieurs lieux, dont Bambari, Bangassou, Bangui, Berberati, Bria et Paoua. Le plan de relèvement et les mesures de réponse socioéconomique à la COVID-19 de l'ONU souffrent d'un déficit de financement qui s'élève à 151,1 millions de dollars sur le montant total demandé, soit 159,6 millions de dollars.

X. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Composante militaire

76. Au 1er octobre, la composante militaire de la MINUSCA comptait 11 525 membres (4,8 % de femmes) sur un effectif autorisé de 11 650 personnes, dont 310 officiers d'état-major (47 femmes) et 151 observateurs militaires (42 femmes). Elle comprenait 12 bataillons d'infanterie, 1 bataillon d'intervention rapide, 1 groupement tactique, 1 compagnie de forces spéciales, 1 force de réaction rapide et plusieurs éléments précurseurs, en particulier 1 compagnie de police militaire, 3 compagnies du génie polyvalentes, 1 compagnie de génie réduite, 1 compagnie du génie spécialisée dans la construction de terrains d'aviation, 1 compagnie de transport lourd, 3 hôpitaux de niveau II et 1 module de chirurgie de l'avant de niveau I, 3 unités d'hélicoptères et 2 drones aériens. Une force de réaction rapide a été déployée à Kaga-Bandoro en septembre, et une unité d'hélicoptères armés, comprenant un peloton des forces spéciales, doit se déployer à Bangui en décembre.

Composante Police

77. Au 1er octobre, la composante Police de la MINUSCA comprenait 2 033 membres (12,6 % de femmes) pour un effectif autorisé de 2 080 personnes, dont 332 policiers hors unités constituées (104 femmes), 1 701 membres (dont 152 femmes) déployés dans 11 unités de police constituées et 1 unité d'appui à la protection. Celle-ci et six unités de police constituées opèrent à Bangui dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe de Bangui. Cinq unités de police constituées sont déployées à Bambari, Berbérati, Bouar, Bria et Kaga Bandoro, cette dernière comportant une partie déployée à Batangafo. Le 27 juin, une partie des unités de police constituées de Bangui et de Bambari, qui s'étaient déployées à titre provisoire à Ndélé, ont réintégré leurs lieux d'affectation.

Personnel civil

78. Au 1er octobre, la MINUSCA comptait 1 478 membres du personnel civil (dont 26 % de femmes), parmi lesquels 250 Volontaires des Nations Unies et 105 agents pénitentiaires fournis par des gouvernements, soit 90 % de l'effectif autorisé (1 622 personnes).

Accord sur le statut des forces

79. Les 2 et 3 septembre, trois membres du personnel de la MINUSCA ont été arrêtés par des gendarmes à Bangui, à la suite d'une affaire comprenant l'importation de matières explosives requises pour les activités du Service de la lutte antimines, saisies par la gendarmerie en août. Le Service les a récupérées le 4 septembre, à la suite d'une intervention de l'équipe de direction de la MINUSCA.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

80. Au 1er octobre, 171 atteintes à la sécurité concernant le personnel des Nations Unies avaient été enregistrées. Dix personnes ont été tuées, dont l'une au cours d'une attaque hostile, et huit ont succombé à diverses maladies ; 14 personnes ont été blessées, dont 6 lors d'attaques hostiles, 1 au cours d'un incendie, 5 dans des accidents de la route et 3 dans un accident du travail. Les mouvements du personnel de la MINUSCA ont été restreints dans tout le pays en raison de l'insécurité et des mesures de prévention de la COVID-19.

81. Au 1er octobre, 463 cas de COVID-19 avaient été confirmés parmi le personnel de la Mission, dont 378 guérisons, 73 cas actifs, 9 rapatriements et 3 décès. L'équipe de pays des Nations Unies a consigné 45 cas confirmés de COVID-19 ; 42 personnes sont guéries.

82. Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, la Mission a imposé à l'ensemble du personnel des mesures de riposte, comme le port du masque, le lavage des mains, l'utilisation de gel hydroalcoolique et la distanciation physique. Son service médical continue de rechercher les contacts et impose le confinement immédiat, en cas de cas avérés ou suspectés, ainsi que des mesures de quarantaine, en cas d'étroits contacts. Les agents du Service médical ont mis en place un mécanisme de suivi des patients militaires, comprenant des visites fréquentes dans les centres d'isolement, afin d'assurer le suivi de tous les cas confirmés.

83. Avec l'aide de la MINUSCA, les autorités nationales ont ouvert une nouvelle enquête sur les attaques contre les Casques bleus, ce qui porte à 18 le nombre d'enquêtes en cours.

Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

84. Du 1er juin au 30 septembre, huit allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles contre le personnel militaire ont été signalées. En tout, 17 cas d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été consignées en 2020, dont une majorité ayant trait à des faits qui auraient été commis les années précédentes. Aucune allégation de faute grave n'a été consignée.

85. Les formations à ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et d'autres fautes graves se sont poursuivies à distance, du fait de la pandémie. Des représentants militaires et de la police ont procédé à des évaluations conjointes des camps, dans le cadre de la gestion globale des risques d'inconduite.

86. En partenariat avec les populations et des groupes cibles comme les associations des professionnels du sexe, la MINUSCA a mené des activités de communication et soutenu le réseau local de dépôt de plaintes. Elle a mis à profit les chaînes de radio locales et les prestataires de services de téléphonie pour diffuser des messages sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui suscitent une réponse. Toutes les victimes nouvellement recensées ont été orientées vers des services d'assistance et d'évaluation des besoins, tandis qu'une aide a continué d'être apportée aux victimes qui avaient été précédemment signalées.

Questions relatives à l'appui

87. La MINUSCA a continué de réduire son empreinte écologique. Les 49 stations d'épuration des eaux usées sont pleinement opérationnelles. Le compostage des déchets solides et l'assainissement de la décharge de Kolongo se sont poursuivis, de même que le tri des déchets. Ce dernier, ainsi que le compostage, ont été étendus aux bureaux de Bangassou, Bossangoa et de Bria. Du fait des restrictions de mouvement liées à la COVID-19, la MINUSCA n'a pas pu installer de nouveaux lecteurs de compteurs pour surveiller la consommation d'eau ou d'électricité.

Action de maintien de la paix et optimisation de la performance

88. La MINUSCA a cherché en priorité à faire avancer un règlement politique du conflit, principalement au moyen des bons offices et de l'engagement de mon Représentant spécial, qui a facilité le dialogue politique parmi les parties prenantes nationales et resserré la coordination et une action conjointe, parmi les partenaires internationaux. Les partenariats de l'ONU avec d'autres parties prenantes

internationales, dont l'Union africaine, la CEEAC et l'Union européenne, ont été renforcés, notamment par l'entremise d'un engagement conjoint et de messages qui ont suscité un soutien unifié au processus politique. La MINUSCA a continué également d'accroître la participation réelle des femmes au processus politique, y compris durant les élections.

89. Du fait la suspension des vols internes en mars, à la suite de la pandémie, les rapports d'appréciation du comportement professionnel, parmi les contingents, n'ont pu être achevés, même si les formations se sont poursuivies. Les rapports d'appréciation concernant les contingents basés à Bangui ont repris en juin.

90. Depuis juin, 11 unités de police constituées et l'unité d'appui à la protection ont été réévaluées. Des plans de mise à niveau concernant chaque unité ont permis de remédier aux défaillances recensées sur le plan du matériel et du soutien logistique autonome, des munitions et de la surveillance de l'enceinte. Les performances de toutes les unités ont été jugées satisfaisantes dans l'ensemble, même si celle d'une unité, sur le plan du soutien logistique, a été jugée inférieure aux attentes. Les progrès relatifs aux mesures d'amélioration sont suivis de façon trimestrielle.

91. La MINUSCA s'est fiée de plus en plus aux analyses et aux conclusions tirées du Système complet d'évaluation de la performance pour soutenir les prises de décision et la formulation de stratégies. La Mission a élaboré également des outils permettant de soutenir la planification et l'analyse, dans le cadre de la COVID-19, notamment un tableau de bord permettant de surveiller le virus et de suivre le déroulement dans le temps d'événements et des interventions de la Mission, notamment les projets à effet rapide.

XI. Considérations financières

92. Par sa résolution 74/284 du 30 juin 2020, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 937,7 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. Au 1er octobre 2020, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 194,6 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 757,1 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'31 mars 2020 et au 30 juin 2020, respectivement, conformément au calendrier des versements trimestriels.

XII. Observations et recommandations

93. Les Centrafricains se rendront aux urnes en décembre pour élire les personnes qui dirigeront le pays et les représenteront à l'Assemblée nationale durant les cinq prochaines années. Le succès de ces élections et la continuité ou le transfert pacifique et démocratique du pouvoir seront une étape essentielle. C'est l'occasion de consolider les gains démocratiques et l'ordre constitutionnel établi en 2015-2016 ainsi que de mettre fin, au moyen des élections, à la transition politique et d'établir une nouvelle voie, tenue fermement à l'écart des crises successives du passé. Tout au long de cette période, le peuple centrafricain a fait preuve d'une résilience tenace ; il mérite que ses dirigeants soient résolument déterminés à parvenir à la paix.

94. Les parties prenantes nationales et tout particulièrement les dirigeants politiques devraient saisir l'occasion qui se présente à eux de consolider les fondements

démocratiques du pays en vue d'instaurer une paix durable. Je leur demande d'engager un dialogue politique constructif sur le processus électoral et de s'abstenir de tout acte, notamment les discours de haine et l'incitation à la violence, de nature à compromettre les tentatives de créer un climat propice au succès des élections dans les délais prévus par la Constitution. Je me félicite à cet égard de la revitalisation du cadre consultatif, qui donne aux parties prenantes nationales l'occasion fondamentale de débattre de problèmes et de les régler au moyen de la concertation et du consensus. Les autorités nationales doivent tout faire pour que cela fonctionne efficacement.

95. Pour consolider l'ordre constitutionnel, tous les citoyens doivent pouvoir jouir de leurs droits. Je regrette donc vivement que les modifications récentes du code électoral n'aient pas étendu le droit de vote à plus de 250 000 citoyens centrafricains en âge de voter qui se sont réfugiés dans les pays voisins, malgré une mobilisation constante et des engagements politiques concertés auprès des autorités centrafricaines. L'ONU continuera d'entretenir des contacts avec les autorités centrafricaines et les partenaires, notamment avec les pays voisins, pour promouvoir la participation des réfugiés au processus électoral, tout en soutenant leur retour librement consenti, dans la sécurité et dans la dignité, ainsi que leur réintégration durable. Cela est essentiel si l'on veut faire avancer la paix et la réconciliation et remédier aux violences structurelles en République centrafricaine.

96. Un processus électoral véritablement inclusif doit également s'étendre à la participation pleine et véritable des femmes, notamment en tant que candidates. Je salue le fait que près de la moitié des électeurs inscrits soient des femmes. Il faut tout faire pour instaurer les conditions propices à leur participation pacifique aux élections. J'encourage l'ensemble des partis et des coalitions à défendre vigoureusement la cause de la représentation des femmes à des fonctions électives et à chercher à dépasser le quota d'un minimum de 30 % de candidates, imposé par la Constitution.

97. La disponibilité des ressources est cruciale pour soutenir le processus électoral. Je me félicite du soutien généreux qui a déjà été fourni au panier de fonds géré par le PNUD, ainsi que des projets d'assistance électorale complémentaires des partenaires. Le fossé reste cependant considérable. Le panier de fonds connaît une crise de liquidités qui pourrait être écrasante et entraver les opérations électorales assorties de délais. Je demande à la communauté internationale d'apporter un financement urgent, afin d'empêcher tout délai dans la tenue des élections.

98. Je demeure convaincu que l'Accord politique est le seul moyen viable de parvenir à la paix et à la stabilité en République centrafricaine. Il est de l'intérêt de tous les Centrafricains et de leurs voisins de veiller à l'aboutissement du processus de paix. Je demande à tous les candidats aux prochaines élections de s'attacher effectivement à continuer de faire avancer le processus de paix et de mettre en œuvre l'Accord politique, dans le cadre de leurs plateformes politiques. Il est tout aussi crucial que tous les signataires redoublent d'efforts pour appliquer l'Accord de bonne foi et régler leurs différends de manière pacifique.

99. Je note avec regret l'augmentation des violations de l'Accord politique commises par les signataires, ces quatre derniers mois. Cela a des conséquences tragiques pour la population et pour la stabilité nationale. J'ai lancé en mars un appel en faveur d'un cessez-le-feu global, en pleine pandémie de COVID-19. Cet appel a été entendu par quelques chefs de groupes armés en République centrafricaine. J'ai demandé qu'ils en tiennent unanimement compte et respectent les engagements souscrits dans l'Accord politique, pour le bienfait des communautés qu'ils prétendent protéger.

100. Je demeure profondément concerné par la recrudescence de la violence dans le nord-ouest. Trois soldats et un Casque bleu ont été tués alors qu'ils participaient à des opérations de protection des civils. Beaucoup trop de morts, de destructions et de déplacements se sont produits parmi les civils. Je condamne fermement ces actes odieux et rappelle que les attaques contre les Casques bleus des Nations Unies peuvent constituer un crime de guerre. Toute escalade de la part d'acteurs armés non étatiques et notamment l'utilisation de mines terrestres sont inadmissibles et ne permettent pas de faire valoir des griefs légitimes, bien au contraire. Rien ne justifie l'emploi indiscriminé d'armes, qui doit immédiatement cesser et faire l'objet d'une enquête, et ceux qui en sont responsables doivent rendre des comptes.

101. La stabilité relative qui a régné dans le nord-est est positive, en particulier le respect constant à l'égard de la zone exempte d'armes, établie à Birao au début de 2020. Je me félicite de l'action dynamique menée par le Gouvernement, en coopération étroite avec la MINUSCA, pour promouvoir des initiatives de paix locales et l'extension de l'autorité de l'État.

102. Dans le même temps, le chemin à parcourir reste long, pour réconcilier les communautés et leur permettre de vivre ensemble, dans la paix. Je demande à tous les chefs de groupes armés de cesser les activités expansionnistes et d'envisager des moyens de participer de manière constructive aux processus en cours, qui renferment la possibilité d'influencer considérablement l'avenir du pays de manière positive, notamment les réformes politiques qui déboucheront sur un espace politique élargi, ainsi que les élections locales de 2021. Plus de 30 ans se sont écoulés depuis l'élection, par les communautés, de représentants locaux. Ces élections leur donnent une occasion importante de faire entendre leurs doléances et de promouvoir la représentation démocratique et la gouvernance locale.

103. La COVID-19 a accentué les inégalités, ravageant la santé, la vie et les moyens de subsistance des personnes les plus exposées, notamment les femmes et les enfants, et aggravant la crise humanitaire. Je remercie de tout cœur les travailleurs humanitaires, qui apportent aux communautés une assistance vitale et des services de base, dans un contexte éprouvant et dangereux. Je condamne vigoureusement l'intensification des attaques dont ils font l'objet et qui mettent en péril des opérations salvatrices, lesquelles souffrent également d'un grave manque de financement, notamment dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Je demande aux donateurs d'aider de toute urgence à combler le déficit de 272,4 millions de dollars dans le plan de réponse humanitaire.

104. Pour pérenniser la paix en République centrafricaine, il faudra que son peuple tire concrètement profit des dividendes de la paix. Je demande aux personnes qui seront choisies par les citoyens pour diriger le pays d'accorder la priorité, en consultation avec les acteurs locaux, à l'action de développement en vue de renforcer les communautés et de mettre à profit le pouvoir des habitants de satisfaire des besoins fondamentaux, de réaliser des aspirations personnelles et de participer véritablement à l'édification de l'État et de la société. Je demande aux partenaires du développement parmi la communauté internationale d'envisager des moyens d'intensifier leur action, notamment de soutenir la construction d'infrastructures essentielles, afin d'améliorer la vie des gens. Il faut accorder une attention particulière aux couches généralement les plus marginalisées de la société, notamment les femmes et les enfants, ainsi qu'aux zones reculées et exposées.

105. J'estime encourageants les progrès accomplis sur le plan de l'extension de l'autorité de l'État par l'entremise du déploiement du personnel civil et de sécurité, mesure capitale pour permettre au Gouvernement d'assumer ses responsabilités à l'égard de ses citoyens. Je me félicite des mesures prises par les autorités nationales pour renforcer l'administration de l'ensemble du territoire et pour recruter, former et

déployer des forces de défense et de sécurité, qui joueront également un rôle dans le Plan intégré de sécurisation des élections. Ces élections mettront essentiellement à l'épreuve les institutions centrafricaines et les forces de défense et de sécurité en particulier et constitueront une étape importante avant qu'elles ne puissent graduellement assumer la pleine responsabilité de la protection des civils. Cela exigera néanmoins un engagement soutenu et sérieux de la part des autorités nationales, avec l'appui des partenaires.

106. Les institutions nationales, dont le système judiciaire, doivent être renforcées pour veiller à être professionnelles et responsables et associer tous les segments de la société. Les institutions de sécurité doivent principalement, avec le soutien de leurs partenaires, améliorer d'urgence leur commandement et contrôle, leur logistique, leur surveillance et le contrôle des antécédents de leurs membres et veiller à demander rapidement à toute personne responsable d'une violation de rendre des comptes, en particulier en cas d'atteintes contre les civils, notamment de membres de minorités. J'exhorte également les partenaires à travailler en étroite collaboration pour garantir un soutien bien coordonné afin d'accroître les synergies et de réduire le risque de lacunes stratégiques majeures. La MINUSCA continuera d'apporter un soutien polyvalent aux forces de défense et de sécurité intérieure, à l'administration territoriale et aux institutions judiciaires et pénitentiaires, comme le prévoit son mandat.

107. Le lancement des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration nationales, dans le nord-est, est une mesure encourageante. Je me félicite de la réceptivité de certains chefs de groupes armés signataires à l'action de médiation et de réconciliation et leur demande de libérer immédiatement et inconditionnellement les enfants se trouvant parmi leurs rangs. Je salue la démarche innovante de la MINUSCA et des acteurs du développement qui consiste à élaborer conjointement un projet qui prévoit des dividendes économiques complémentaires. Cette démarche doit être élargie à d'autres zones du pays.

108. Si les unités spéciales mixtes de sécurité ont quelque peu progressé, je m'inquiète de ce que des lacunes stratégiques importantes n'aient toujours pas été comblées. Toutes les parties prenantes doivent en priorité convenir d'une vision et d'une démarche communes au sujet de la chronologie du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de la mise en place de ces unités, ainsi que de leur avenir. J'exhorte également tous les partis signataires, avec l'appui des partenaires, à accélérer la mise en place de ces unités et à garantir des mécanismes de surveillance appropriés. Il faut dans le même temps redoubler d'efforts pour trouver des solutions durables aux ex-combattants, notamment la possibilité d'une réintégration ou d'une intégration socioéconomique à long terme dans les services de sécurité nationale.

109. La paix ne peut être viable si l'on ne règle pas le problème de l'impunité des violations constantes et généralisées des droits de l'homme et autres violations, notamment la violence sexuelle, qui touche beaucoup trop de femmes et de filles. Je me félicite par conséquent de tout effort visant à renforcer et à professionnaliser les institutions policières, judiciaires et pénitentiaires, notamment la Cour pénale spéciale, et à accorder la priorité aux épreuves et aux besoins des victimes. J'estime encourageants les progrès enregistrés en vue de la mise en place de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, qui représente une chance inestimable d'engager un dialogue et un apaisement, depuis le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale de 2015. J'exhorte toutes les parties prenantes à se mobiliser de manière active et constructive, en vue de sa création et de sa mise en place.

110. Les partenaires régionaux, notamment les pays voisins, ont un rôle essentiel à jouer dans la quête de la paix et de la stabilité en République centrafricaine, au-delà

d'un rôle de facilitateurs, prévu dans l'Accord politique. La stabilité du pays et celle de la région sont inextricablement liées. J'encourage toute action dynamique visant à organiser régulièrement des commissions bilatérales avec les pays voisins et à revitaliser et consolider la force tripartite avec les forces soudanaises et tchadiennes, en vue de renforcer les contrôles à la frontière et la coopération transfrontière. La réforme de la CEEAC offre également l'occasion d'une mobilisation et d'une coopération régionales, notamment pour ce qui est de la République centrafricaine.

111. Les bons offices et l'engagement politique de mon Représentant spécial, de concert avec les partenaires, avec en contrepoids un dispositif de sécurité robuste ont produit des résultats sur le plan de l'application du mandat de la Mission, pour ce qui est notamment de protéger les civils et de faciliter les conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, et cela n'est pas fini. Ils prouvent qu'il faut continuer de veiller à ce que l'action politique reste au cœur du maintien de la paix. Il est donc préoccupant de constater que la MINUSCA connaît encore des lacunes, sur le plan opérationnel, qu'il convient de combler de toute urgence, compte tenu de la pandémie et de l'imminence des élections. Je me félicite que les pays qui fournissent des contingents aient promis des moyens aériens et d'intervention rapide et leur demande d'accélérer le déploiement et d'envisager d'autres moyens de soutenir les opérations et de protéger les civils et les Casques bleus.

112. Si d'importants progrès ont été accomplis pour faire avancer la paix et la stabilité en République centrafricaine, bon nombre de problèmes subsistent. Les Centrafricains devront redoubler d'efforts pour empêcher que des gains durement acquis ne soient réduits à néant et pour continuer d'avancer vers un avenir meilleur. La MINUSCA a un rôle essentiel à jouer à cet égard. Je recommande donc que le Conseil de sécurité proroge d'un an le mandat de la MINUSCA, jusqu'au 15 novembre 2021, tout en conservant ses effectifs militaires et de police à leur niveau actuel et en maintenant son mandat, notamment en ce qui concerne l'assistance électorale.

113. Pour terminer, je tiens à remercier chaleureusement mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, qui a joué un rôle de premier plan et a usé avec dynamisme de ses bons offices pour faire avancer la paix en République centrafricaine. Je remercie de leur dévouement le personnel civil et le personnel en tenue des Nations Unies qui s'acquittent du mandat de la Mission dans un contexte déjà difficile, compliqué par la pandémie. Je remercie également tous les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, les pays donateurs, les organisations régionales et multilatérales, les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires de leur soutien inestimable. Je tiens également à adresser mes remerciements aux garants de l'Accord politique, à l'Union africaine et à la CEEAC, qui œuvrent sans relâche en faveur de la paix, pour le peuple centrafricain.

Annexe I

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs militaires et de police au 1er octobre 2020

	Composante militaire				Composante de police	
Pays	*Experts en mission*	*Officiers d'état-major*	*Contingents*	*Total*	*Unités de police constituées*	*Policiers hors unités constituées*
Argentine	–	1	–	1	–	–
Bangladesh	11	18	1 279	1 308	–	–
Bénin	3	4	–	7	–	21
Bhoutan	2	2	–	4	–	–
Bolivie (État plurinational de)	3	2	–	5	–	–
Brésil	3	5	–	8	–	1
Burkina Faso	–	5	–	5	–	31
Burundi	5	6	741	752	–	–
Cambodge	4	6	204	214	–	–
Cameroun	3	7	748	758	310	30
Chine	–	2	–	2	–	–
Colombie	2	–	–	2	–	–
Congo	2	10	–	12	138	1
Côte d'Ivoire	–	4	–	4	–	19
Égypte	8	23	988	1 019	135	5
Espagne	–	–	–	–	–	3
États-Unis d'Amérique	–	7	–	7	–	–
Fédération de Russie	3	10	–	13	–	–
France	–	10	–	10	–	2
Gabon	–	–	447	447	–	–
Gambie	4	4	–	8	–	6
Ghana	4	6	–	10	–	7
Guatemala	2	2	–	4	–	–
Guinée	–	–	–	–	–	14
Indonésie	10	9	220	239	140	1
Jordanie	3	5	–	8	–	24
Kenya	5	6	–	11	–	
Madagascar	–	–	–	–	–	1
Mali	–	–	–	–	–	17
Maroc	2	20	750	772	–	–
Mauritanie	4	3	449	456	279	–
Mexique	–	–	–	–	–	–
Népal	5	13	719	737	–	–
Niger	1	2	–	3	–	32
Nigéria	–	3	–	3	–	1

Pays	*Composante militaire*				*Composante de police*	
	Experts en mission	*Officiers d'état-major*	*Contingents*	*Total*	*Unités de police constituées*	*Policiers hors unités constituées*
Pakistan	11	27	1211	1249	–	–
Paraguay	2	1	–	3	–	–
Pérou	6	8	203	217	–	–
Philippines	2	1	–	3	–	–
Portugal	–	9	179	188	–	9
République de Moldova	2	1	–	3	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	5	450	455	–	–
Roumanie	–	–	–	–	–	11
Rwanda	9	19	1 382	1 410	419	24
Sénégal	–	5	–	5	280	25
Serbie	2	2	71	75	–	–
Sierra Leone	5	1	–	6	–	–
Sri Lanka	–	–	110	110	–	–
Suède	–	–	–	–	–	3
Tchéquie	3	–	–	3	–	–
Togo	4	6	–	10	–	26
Tunisie	1	–	–	1	–	18
Uruguay	–	2	–	2	–	–
Viet Nam	1	5	–	6	–	–
Zambie	7	12	910	929	–	–
Zimbabwe	2	–	–	2	–	–
Total	**146**	**299**	**11 061**	**11 506**	**1 701**	**332**

Annexe II

Carte

